

## | FAITS MARQUANTS |

- Lors de la réunion intergouvernementale organisée à Genève en décembre 2011 pour célébrer le 50<sup>e</sup> anniversaire de la Convention sur la réduction des cas d'apatridie et le 60<sup>e</sup> anniversaire de la Convention relative au statut des réfugiés, certains États des Amériques se sont engagés à perfectionner leurs procédures de détermination du statut de réfugié, à améliorer la situation des femmes et des enfants et à renouveler leurs efforts pour trouver des solutions durables.
- Plusieurs pays des Amériques ont pris des engagements importants, concernant la prévention et la réduction de l'apatridie au niveau mondial. Le Panama a adhéré aux Conventions de 1954 et de 1961 sur l'apatridie en juin 2011 et d'autres États se sont engagés à ratifier ces Conventions.
- En juin 2011, la Colombie a adopté une loi révolutionnaire visant à indemniser les victimes du conflit armé et à établir un programme de restitution des terres. Cependant, certains problèmes de protection, en rapport avec l'application de la loi, subsistent.
- En Colombie et en Équateur, le HCR a entrepris de mettre en œuvre un plan quinquennal pour prévenir la violence sexuelle et sexiste et y répondre. Des femmes et des jeunes filles déplacées en Colombie ont participé à une série de dialogues traitant des cinq engagements du Haut Commissaire vis-à-vis des femmes réfugiées.
- Au Panama, l'Assemblée nationale a voté une nouvelle loi (81/2011), créant un mécanisme législatif qui permet aux bénéficiaires du régime de protection humanitaire temporaire de solliciter le statut de résident permanent. Cette loi aide à mettre fin à la situation prolongée de quelque 860 Colombiens vulnérables vivant dans la région de Darién, à proximité de la frontière panaméo-colombienne.
- En Haïti, le HCR a participé aux activités du module de protection conduit par le Haut Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) en 2011, et a œuvré pour la prévention de l'apatridie dans le cadre de campagnes d'enregistrement des naissances et de délivrance de papiers menées en partenariat avec des associations locales. Le HCR a également soutenu l'ouverture de foyers-refuges et la mise en place d'activités génératrices de revenus pour les survivants de violences sexuelles et sexistes.
- Le Costa Rica a instauré un tribunal administratif pour les migrants afin de créer un organe d'examen des demandes d'asile en deuxième instance, alignant ainsi plus étroitement ses procédures sur les normes internationales en matière de protection des réfugiés.

Réalisation d'un photoreportage sur Doris Berrio, la fondatrice de la « Ligue des femmes déplacées », à Bogota (Colombie).



# AMÉRIQUES

## Environnement opérationnel

La situation politique qui régnait aux États-Unis d'Amérique en 2011 a empêché toute avancée significative sur la législation relative aux réfugiés au Congrès, bien que le pays ait accepté 74 pour cent de l'ensemble des réfugiés réinstallés par le HCR au cours de l'année. Cependant, l'instauration de contrôles de sécurité plus stricts a ralenti la préparation des dossiers et les départs.

Les conflits et les violences perpétrées par des groupes armés irréguliers et des gangs criminels ont causé des déplacements dans différentes régions de la Colombie. Plus de 143 000 nouveaux déplacés internes ont été enregistrés officiellement en 2011.

Bien que le Gouvernement colombien ait renouvelé ses efforts pour apporter des solutions au problème du déplacement, notamment par l'adoption d'une loi sur les victimes et la restitution des terres, les retours pourraient être entravés par des difficultés à assurer effectivement l'ordre et la sécurité. De plus, la propagation du conflit colombien, qui a gagné l'Équateur et la République bolivarienne du Venezuela, expose les réfugiés et les communautés d'accueil à une plus forte insécurité et a un impact négatif sur les activités de protection.

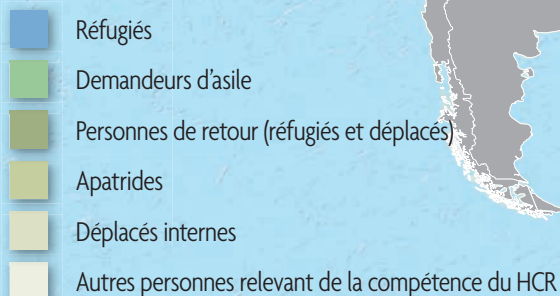
Le Plan d'action de Mexico et la Déclaration de Brasilia ont continué à guider les stratégies de toutes les opérations du HCR en Amérique latine. La région dispose de solides instruments nationaux et régionaux pour assurer la protection des personnes qui relèvent de la compétence de l'Organisation. Néanmoins, la réalisation des objectifs du HCR a été contrariée par certains obstacles, en raison des préoccupations croissantes des États pour la sécurité de leur territoire, des faibles taux de reconnaissance et de la mise en place de procédures de préadmissibilité. Ces défis ont été aggravés par une montée de la violence, de la xénophobie et des discriminations à l'égard des réfugiés et des demandeurs d'asile, ainsi que par une augmentation des risques auxquels ils étaient exposés en matière de traite des êtres humains.

## Réalisations et impact

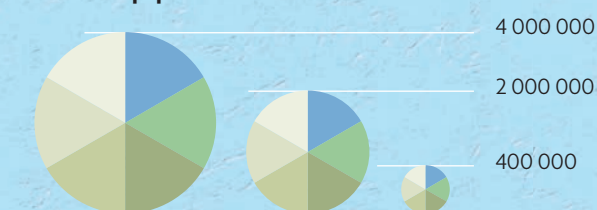
Les Gouvernements du continent américain ont joué un rôle important lors des événements intergouvernementaux commémorant les anniversaires des Conventions sur les réfugiés et les apatrides en décembre 2011. Vingt-deux délégations ont assisté à cette manifestation et 15 États se

AMÉRIQUE DU NORD ET CARAÏBE

AMÉRIQUE LATINE



Taille des populations



sont engagés à (i) améliorer les procédures de détermination du statut ainsi que la situation des femmes et des enfants ; (ii) intensifier la quête de solutions durables, notamment en renforçant leurs engagements relatifs à l'utilisation de la réinstallation comme instrument de protection et comme solution ; et (iii) faire progresser la prévention et la réduction de l'apatridie. L'Argentine et la Colombie se sont notamment engagées à ratifier la Convention de 1961 sur l'apatridie, Haïti, le Honduras, le Paraguay et le Pérou à ratifier les deux Conventions sur l'apatridie, et le Brésil, le Costa Rica et l'Uruguay à établir des procédures nationales de détermination du statut d'apatride.

Les pays des Amériques ont continué à témoigner leur soutien au mandat du HCR en adhérant aux traités internationaux applicables aux réfugiés, aux apatrides et aux déplacés internes, en adoptant des lois nationales et des mécanismes de protection avancés, et en intensifiant la quête de solutions durables.

Suite à une forte augmentation du nombre de demandes d'asile manifestement injustifiées, l'Équateur a introduit des procédures de préadmissibilité dans le processus de détermination du statut. L'Équateur est toujours le pays d'Amérique latine qui accueille le plus grand nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile, avec quelque 55 000 individus reconnus comme réfugiés. Selon les estimations de la Direction générale des réfugiés, jusqu'à 1 500 personnes franchissent chaque mois la frontière colombienne, ce qui complique encore les efforts déployés par le pays pour respecter les normes internationales en matière de protection.

Au Panama, le plaidoyer du HCR a contribué à l'adoption de la loi 81/2011, aidant à mettre un terme à la situation prolongée de quelque 860 Colombiens vivant dans la région frontalière. Dans le même temps, certains pays d'Amérique centrale ont renforcé la protection de l'enfance avec l'appui du HCR : par exemple, les agents de services nationaux ont reçu une formation d'officiers de protection des enfants au Nicaragua et au Costa Rica. L'Argentine a adopté un protocole relatif à la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile mineurs non accompagnés, impliquant des partenaires gouvernementaux, non gouvernementaux et onusiens. De surcroît, l'Argentine, la Bolivie et le Chili ont mis en place des procédures opérationnelles harmonisées de prévention de la violence sexuelle et sexiste et de protection des victimes ; des procédures similaires sont en cours de finalisation au Paraguay, au Pérou et en Uruguay.

En juin 2011, le HCR et le HCDH ont conjointement émis un avis consultatif sur

les retours en Haïti. Dans cet avis, les deux organisations appelaient les gouvernements à renouveler les permis de séjour et les autres mécanismes permettant aux Haïtiens de rester hors du pays pour des motifs humanitaires. Les gouvernements étaient également appelés à s'abstenir de renvoyer en Haïti des personnes ayant des besoins de protection particuliers. Un exemple d'action gouvernementale positive à cet égard a été la décision du Brésil d'accorder plus de 400 visas de résidence permanente à des Haïtiens qui avaient sollicité l'asile dans le pays après le tremblement de terre de 2010.

Comme la population réfugiée dans les Amériques est en majorité urbaine (70 pour cent), le programme « Villes solidaires », établi au titre du Plan d'action de Mexico, offre le cadre idéal pour assurer la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile dans la région. Au cours des dernières années, plus de 50 accords ont été conclus dans le cadre de ce programme pour faciliter l'accès des réfugiés, des demandeurs d'asile et des déplacés internes aux services d'enseignement, de santé et d'emploi. En 2011, la dernière ville en date à suivre ce mouvement a été Arica, au Chili.

Afin de promouvoir l'intégration sur place, conformément à sa politique sur les réfugiés urbains, le HCR a mené des campagnes d'information destinées à lutter contre la xénophobie et la discrimination. Au nombre de ces initiatives figuraient la campagne « Mettez-vous à leur place », entreprise dans tous les pays de la région, la campagne « Cohabitation solidaire » en Équateur et le projet *Convivir Con Tó! Es Vivir con Tolerancia* en République dominicaine.

Le HCR a continué à promouvoir la protection en tant que solution durable et moyen de protection stratégique, notamment pour des victimes de violences sexuelles et sexistes très vulnérables, originaires d'Haïti. Aux États-Unis et au Canada, les programmes de réinstallation sont bien développés, grâce aux ressources considérables investies dans ce domaine et à la présence d'un important vivier de spécialistes. Les programmes de réinstallation solidaire exécutés en Amérique latine sont confrontés à de plus grands défis du fait de leurs ressources limitées ; les programmes de jumelage établis pour l'Uruguay et le Paraguay ont néanmoins renforcé les compétences et les capacités.

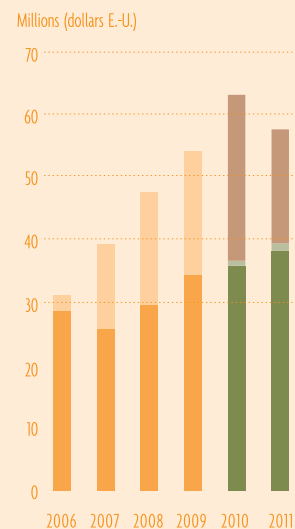
La réinstallation des réfugiés colombiens a été désignée comme prioritaire lors de l'édition 2011 des Consultations tripartites annuelles sur la réinstallation. Pour sa part, le HCR continuera à contribuer au renforcement et à l'élargissement des programmes de réinstallation solidaire en Amérique latine.

### L'insuffisance des fonds alloués

à certaines opérations, telles que celles menées en Équateur et dans la République bolivarienne du Venezuela, ont restreint la capacité du HCR à appuyer les efforts gouvernementaux d'amélioration des systèmes de détermination du statut. Le manque de fonds a également entraîné une réduction des activités axées sur la collectivité et génératrices de revenus, visant à promouvoir l'intégration des réfugiés. La réorganisation de l'opération en Colombie et la fermeture des bureaux de Barranquilla, Barrancabermeja et Guaviare ont réduit la protection accordée aux personnes relevant de la compétence de l'Organisation du fait de la présence de cette dernière dans ces régions.

### Dépenses dans les Amériques 2006-2010

- Budget annuel
- Budget supplémentaire
- Pilier 1
- Pilier 2
- Pilier 3
- Pilier 4



Note: N'inclut pas le Bureau de New York qui était rattaché à la région des Amériques jusqu'en 2006.

Bien que le HCR se félicite de l'adoption de la loi sur les victimes et la restitution des terres en en Colombie en 2011, l'application du texte pourrait poser de nouveaux problèmes, concernant la protection des personnes qui relèvent de la compétence du HCR contre les violences et les exactions perpétrées par les groupes armés irréguliers et les narcotrafiquants. L'utilisation du rapatriement librement consenti en tant que solution dépendra donc de la sécurité et de la protection assurées dans différentes régions de la Colombie.

## | Contraintes |

L'absence de progrès sensible dans la refonte du régime de protection des réfugiés aux États-Unis, associée au renforcement des contrôles de sécurité, à des retards dans les admissions et à l'augmentation des refus, a entravé les activités de réinstallation du HCR.

L'espace de protection et d'asile s'est également réduit dans certains pays d'Amérique latine, du fait de l'introduction de pratiques restrictives en matière de détermination du statut et de procédures de préadmissibilité, ainsi que

## BUDGET ET DÉPENSES DANS LES AMÉRIQUES | dollars E.-U.

Pays		PILIER 1	PILIER 2	PILIER 4	Total
		Programme pour les réfugiés	Programme pour les apatrides	Projets pour les déplacés internes	
<b>AMÉRIQUE DU NORD ET CARAÏBE</b>					
Canada	Budget	2 321 843	0	0	2 321 843
	Dépenses	1 871 665	0	0	1 871 665
États-Unis d'Amérique - Bureau régional <sup>1</sup>	Budget	6 452 322	2 372 077	6 477 459	15 301 858
	Dépenses	5 573 635	1 106 965	1 863 358	8 543 958
Sous-total	Budget	8 774 165	2 372 077	6 477 459	17 623 701
	Dépenses	7 445 300	1 106 965	1 863 358	10 415 623
<b>AMÉRIQUE LATINE</b>					
Argentine - Bureau régional <sup>2</sup>	Budget	5 689 938	188 018	0	5 877 956
	Dépenses	3 944 212	125 344	0	4 069 556
Brésil	Budget	4 762 519	0	0	4 762 519
	Dépenses	3 612 778	0	0	3 612 778
Colombie	Budget	891 090	0	32 567 240	33 458 330
	Dépenses	869 021	0	16 209 445	17 078 466
Costa Rica	Budget	2 388 301	0	0	2 388 301
	Dépenses	1 844 640	0	0	1 844 640
Équateur	Budget	21 638 637	0	0	21 638 637
	Dépenses	11 368 334	0	0	11 368 334
Mexique	Budget	2 032 649	0	0	2 032 649
	Dépenses	1 634 431	0	0	1 634 431
Panama - Bureau régional <sup>3</sup>	Budget	6 640 295	0	0	6 640 295
	Dépenses	3 568 476	0	0	3 568 476
Venezuela (République bolivarienne du)	Budget	8 177 382	0	0	8 177 382
	Dépenses	3 856 484	0	0	3 856 484
Sous-total	Budget	52 220 811	188 018	32 567 240	84 976 069
	Dépenses	30 698 376	125 344	16 209 445	47 033 165
Total	Budget	60 994 976	2 560 095	39 044 699	102 599 770
	Dépenses	38 143 676	1 232 309	18 072 803	57 448 788

<sup>1</sup> Inclut Porto Rico, les Îles Vierges américaines, les 12 États indépendants de la Caraïbe, 3 autres États de la Communauté de la Caraïbe et des territoires britanniques et hollandais en coordination avec le Bureau pour l'Europe.

<sup>2</sup> Inclut les activités dans l'État plurinational de Bolivie, au Chili, au Paraguay, au Pérou et en Uruguay.

<sup>3</sup> Inclut le Groupe juridique régional au Costa Rica.

d'une baisse des taux de reconnaissance. Un durcissement des attitudes des populations à l'égard des réfugiés, en particulier à l'égard des ressortissants colombiens, a entraîné une montée des discriminations et de la xénophobie, a rendu les conditions de vie des personnes qui relèvent de la compétence du HCR plus difficiles et a restreint l'espace qui s'offre au HCR pour nouer un dialogue avec les autorités et les sensibiliser.

En Amérique centrale et au Mexique, une augmentation de l'insécurité et des déplacements, due à l'intensification des activités des organisations criminelles transnationales,

des groupes armés illégaux, des passeurs de migrants et des trafiquants d'êtres humains, a rendu les activités de protection plus difficiles.

Dans la Caraïbe, théâtre d'un flux permanent de personnes voyageant dans de petites embarcations souvent inaptes à la navigation, qui font l'objet d'interceptions ou de sauvetages en mer, les incidents maritimes continuent de préoccuper vivement le HCR. L'environnement maritime du nord de la Caraïbe est très complexe et il est particulièrement difficile d'assurer le respect des garanties offertes par le droit d'asile dans le cadre d'interceptions et de sauvetages en mer. ■

## CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES POUR LES AMÉRIQUES | dollars E.-U

Donateur	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Tous les piliers	Total
Brésil			100 000		100 000
Canada			4 000 000	509 684	4 509 684
CERF			650 000		650 000
España con ACNUR	722 848		38 462	18 667	779 976
Union européenne	1 984 076	653 257	5 298 001		7 935 334
France			343 406		343 406
Fondation Lebara	141 443				141 443
Japan Association for UNHCR			1 854		1 854
Luxembourg	328 515		328 515		657 030
Pays-Bas				1 350 000	1 350 000
Norvège			1 705 902		1 705 902
Donateurs privés en Argentine			13 617		13 617
Donateurs privés en Italie	62 993				62 993
Donateurs privés en Suisse			36 503		36 503
Donateurs privés au Royaume-Uni			396		396
Espagne	1 182 654		1 799 683		2 982 337
Suède			1 459 428		1 459 428
Suisse			416 129	430 108	846 237
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme			100 000		100 000
Fonds fiduciaire des Nations Unies pour la sécurité humaine			149 372		149 372
États-Unis d'Amérique	2 950 000	400 000		12 300 000	15 650 000
<b>Total</b>	<b>7 372 529</b>	<b>1 053 257</b>	<b>16 441 268</b>	<b>14 608 458</b>	<b>39 475 513</b>